

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de LA FERTE-MACE sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris le 1 septembre 2023

Cette opération débutera tout d'abord par l'implantation au sol de repères en préalable à la réalisation de prises de vues aériennes .En cas de nécessité, les géomètres du Cadastre pénétreront dans les propriétés, comme la loi les y autorise, à l'exclusion bien entendu de l'intérieur des bâtiments .

Cette implantation constituant une servitude de droit public, les propriétaires et usagers sont priés de procéder à aucune dégradation .

Le Maire,